CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES 62^e réunion du Comité permanent Gland, Suisse, 4-8 septembre 2023

SC62 Doc.20.1

Préparation de la 15e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP15) : Rapport du Secrétariat sur la COP15

Mesures requises:

Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du présent rapport ;
- ii. accepter les dates proposées du 23 au 31 juillet 2025 pour la tenue de la COP15;
- iii. prendre note du calendrier indicatif des manifestations et dates limites d'ici la COP15 ; et
- iv. approuver l'ordre du jour provisoire de la COP15.

Contexte

 Lors de la 14^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14), le Zimbabwe a fait connaître son souhait d'accueillir la COP15. Le 20 décembre 2022, à la suite de cette annonce, le Secrétariat a reçu une notification officielle relative à la proposition du ministère des Affaires étrangères du Zimbabwe d'accueillir la COP15.

Avancement de la préparation de la COP15

- 2. Le 15 décembre 2022, le Secrétariat a rencontré les représentants du Zimbabwe en marge de la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15 de la CDB) afin d'aborder les rôles et responsabilités d'un pays hôte, ainsi que le processus de préparation d'une COP. Au cours de cette réunion, le Secrétariat a été informé de l'intention du Zimbabwe d'organiser la COP15 à Victoria Falls. De son côté, le Secrétariat a fourni au Zimbabwe un modèle d'accord avec le pays hôte.
- 3. Le 25 janvier 2023, les représentants du Secrétariat ont rencontré l'Ambassadeur et Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation mondiale du commerce à la mission permanente du Zimbabwe à Genève afin d'aborder les rôles et responsabilités du pays hôte, ainsi que le processus de préparation d'une COP. Lors de la réunion, il a été souligné qu'il importait d'effectuer une visite initiale du site et de constituer une équipe de planification.
- 4. Le 2 mars 2023, le Secrétariat a reçu une invitation du Zimbabwe à effectuer une visite initiale sur place du 29 au 31 mars 2023. Le 29 mars, une délégation composée du Secrétaire général

adjoint, du Conseiller principal pour l'Afrique et de la Responsable des services de gouvernance a rencontré des représentants de différents ministères et organismes à Harare. Au cours de ces réunions, le Secrétariat a expliqué en détail les rôles et responsabilités liés à l'accueil d'une COP et a présenté un calendrier de préparation indicatif (notant l'importance de définir les dates le plus tôt possible), ainsi que les exigences techniques et logistiques. Il a aussi partagé les enseignements tirés et les bonnes pratiques des COP précédentes, et les expériences des COP des autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Le Secrétariat a également fourni au pays hôte des orientations sur l'élaboration d'une présentation à la 62^e Réunion du Comité permanent.

5. Les 30 et 31 mai, la délégation du Secrétariat et les représentants des différents ministères et organismes, ainsi que plusieurs prestataires de services se sont rendus à Victoria Falls pour inspecter le site proposé, *Elephant Hills Resort and Conference Centre*, ainsi que les services d'hébergement et de réunion disponibles. À l'issue de la visite, le Secrétariat a identifié les actions prioritaires suivantes pour le pays hôte : 1) proposer des dates pour la tenue de la COP15 ; 2) mener une analyse de l'espace de réunion disponible sur le lieu de la conférence et déterminer l'espace de réunion temporaire nécessaire pour répondre aux besoins de la réunion ; 3) réserver des chambres d'hôtel en fonction des dates proposées ; et 4) entamer le processus d'examen et d'approbation de l'accord avec le pays d'accueil.

Calendrier d'ici à la COP15

6. Le Zimbabwe a par la suite informé le Secrétariat qu'il proposait d'organiser la COP15 du 23 au 31 juillet 2025. Un calendrier indicatif a été préparé sur la base de ces dates, comme le montre le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Calendrier indicatif d'ici à la COP15

Jour	Événements
23 au 31 juillet 2025	15 ^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP15)
Avril 2025	Documents de la COP15 publiés
Janvier 2025	64 ^e Réunion du Comité permanent
Novembre 2024	Soumission des propositions de projets de résolutions
Mai 2024	63 ^e Réunion du Comité permanent
À déterminer	Réunions régionales précédant la COP

7. Lors de la 62^e Réunion du Comité permanent, les membres seront invités à établir le Sousgroupe sur la COP15 conformément à la Décision SC61-11 qui a reporté la création du Sousgroupe à cette réunion.

Ordre du jour provisoire de la COP15

8. Le Règlement intérieur adopté par les Parties contractantes à la COP14 indique que le Secrétariat « prépare l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire afin qu'il soit examiné et approuvé par le Comité permanent à sa réunion annuelle, dans l'année qui suit une session de la Conférence des Parties » (article 8) et « informe toutes les Parties contractantes des dates, du lieu de réunion et de l'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire, 12 mois au moins avant le début prévu de la session » (article 5.1).

- 9. L'article 9 indique par ailleurs que :
 - « L'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, s'il y a lieu :
 - a) le rapport du Secrétaire général sur les travaux relatifs à la Convention ;
 - b) les points qui résultent des articles de la Convention;
 - c) les points dont l'inscription a été décidée lors d'une session précédente ou qui émanent des décisions prises lors d'une session précédente,
 - d) les points visés à l'article 15 du présent Règlement intérieur ;
 - e) tout point proposé par une Partie contractante et reçu par le Secrétariat avant que l'ordre du jour provisoire ait été approuvé par le Comité permanent ;
 - f) un rapport comparatif des dépenses réelles et des dépenses prévues, ainsi que des besoins en ressources humaines de la période triennale écoulée pour les travaux de la Convention et le fonctionnement du Secrétariat. »
- 10. Le Comité permanent est donc invité à approuver l'ordre du jour provisoire de la COP15 qui figure à l'annexe 1 du présent document, qui a été préparé conformément au Règlement intérieur.

Annexe 1

Ordre du jour provisoire et programme de travail de la COP15

15^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides

Victoria Falls, Zimbabwe, 2025

Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Allocutions générales et discours liminaires
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du Règlement intérieur
- 5. Élection du président et des vice-présidents et remarques du Président
- 6. Nomination du Comité de vérification des pouvoirs et de tout autre comité
- 7. Admission des Observateurs
- 8. Rapport du Président du Comité permanent
- 9. Rapport de la Secrétaire générale et vue d'ensemble sur l'application de la Convention au niveau mondial
- 10. Rapport sur l'application du Programme de CESP
- 11. Rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)
- 12. Questions issues des résolutions et recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes
- 13. Rapport du Secrétariat sur les implications administratives et financières des propositions de résolutions
- 14. Rapport financier pour 2022-2025 présenté par le Président du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent, et budget proposé pour la période triennale 2025-2027
- 15. Élection des Parties contractantes au Comité permanent 2025-2027
- 16. Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent
- 17. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
- 18. Rapport sur les discussions, conclusions et recommandations des séances précédentes
- 19. Adoption des résolutions et recommandations
- 20. Date et lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes
- 21. Divers
- 22. Adoption du rapport de la 15^e Session de la Conférence des Parties contractantes
- 23. Clôture de la réunion

Programme de travail provisoire

Jour 1

Inscription des délégués (continue chaque jour)

65^e **Réunion du Comité permanent** (désormais Bureau de la Conférence)

Réunions régionales (y compris discussions sur les Parties contractantes qui seront proposées pour élection au Comité permanent en plénière, sous le point XIV de l'ordre du jour)

Réunions des Initiatives régionales Ramsar

Jour 2

Inscription (suite)

Réunions régionales

Cérémonie d'ouverture et allocutions de bienvenue (comprend les points I et II de l'ordre du jour et la cérémonie de remise des prix Ramsar)

Jour 3

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence

Séance plénière

- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du Règlement intérieur
- 5. Élection du président et des vice-présidents et remarques du Président
- 6. Nomination du Comité de vérification des pouvoirs et de tout autre comité
- 7. Admission des Observateurs
- 8. Rapport du Président du Comité permanent

Séance plénière

- 9. Rapport de la Secrétaire générale et vue d'ensemble sur l'application de la Convention au niveau mondial
- 10. Rapport sur l'application du Programme de CESP
- 11. Rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)
- 12. Questions issues des résolutions et recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes

13. Rapport du Secrétariat sur les implications administratives et financières des propositions de résolutions

Jour 4

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence

Séance plénière

- 14. Rapport financier pour 2022-2025 présenté par le Président du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent, et budget proposé pour la période triennale 2025-2027
- 15. Élection des Parties contractantes au Comité permanent 2025-2027
- 16. Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent

Séance plénière

16. Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

Réunions régionales de préparation et de consultation pour les sessions à venir

Jour 5

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence (avec les personnes nommées au Comité permanent 2025-2027, en qualité d'observateurs)

Séance plénière

16. Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

Séance plénière

16. Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

Jour 6

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence avec les personnes nommées au Comité permanent 2025-2027, en qualité d'observateurs

Séance plénière

16. Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

Séance plénière

16. Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

Séance préparatoire pour les personnes nommées en vue de siéger au Comité permanent pour la période 2025-2027

Jour 7

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence (si nécessaire) avec les personnes nommées au Comité permanent 2025-2027, en qualité d'observateurs

Jour 8

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence avec les personnes nommées au Comité permanent 2025-2027, en qualité d'observateurs

Séance plénière

- 17. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
- 18. Rapport sur les discussions, conclusions et recommandations des séances précédentes

Séance plénière

19. Adoption des résolutions et recommandations

Jour 9

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence avec les personnes nommées au Comité permanent 2025-2027, en qualité d'observateurs

Séance plénière

19. Adoption des résolutions et recommandations (suite)

Séance plénière

- 20. Date et lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes
- 21. Divers
- 22. Adoption du rapport de la 15^e Session de la Conférence des Parties contractantes
- 23. Clôture de la réunion

66° Réunion du Comité permanent (les nouveaux membres élisent le président et le viceprésident ainsi que les membres des sous-groupes et conviennent de la date et du lieu de leur première réunion plénière)